

*Ministero degli Affari Esteri**Istituto italiano di Cultura di Bruxelles***PROCES-VERBAL D'ADJUDICATION**

- VU l'article 17 alinéa 2 du D. M. 27 avril 1995 n. 392 ;
VU l'article 32 alinéas 5, 6 et 7 du Décret législatif n° 50 du 18 avril 2016 ;
VU l'article 12 du Décret n° 192 du 2 novembre 2017 ;
VU l'arrêté interne (*Determina a contrarre*) du 29.06.2021 ;
VU l'appel d'offres du 30.06.2021 pour l'acquisition de services de ressources humaines pour l'enseignement et la coordination des cours de langue et de culture italiennes conformément à l'art. 17 alinéa 2 du D. M. 27 avril 1995 n° 392, CIG 8813544E94 ;
VU le procès-verbal concernant l'appel d'offres rédigé par la commission d'adjudication en date du 9.08.2021, et représentant la proposition d'attribution du marché conformément à l'article 33 alinéa 1 du D. législatif n° 50 du 18 avril 2016 ;
ATTESTANT qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts conformément à l'article 42 du D. législatif n° 50 du 18 avril 2016 ;
ESTIMANT, en raison de la congruence administrative, technique et économique de l'offre, d'attribuer le mandat concernant le service des ressources humaines pour l'enseignement et la coordination des cours de langue et de culture italienne à l'Institut Culturel Italien de Bruxelles selon le critère du prix le plus bas ;

I'Institut Culturel Italien de Bruxelles**adjuge**

le marché visé à l'appel d'offres du 30.06.2021 - CIG 8813544E94, pour l'attribution du service des ressources humaines pour l'enseignement et la coordination des cours de langue et de culture italiennes conformément à l'article 17, paragraphe 2, du D.M. n° 392 du 27 avril 1995 auprès de l'Institut Culturel Italien de Bruxelles à la Société **Agilitas Group**, dont le siège social est sis Stationsstraat 120, 2800 Mechelen.

Une communication formelle sera donc adressée à la société concernée et, parallèlement, les contrôles prescrits à l'article 32, paragraphe 7, du D. législatif n° 50 du 18 avril 2016 seront engagés.

Bruxelles, le 16 août 2021

pour Le Directeur et RUP
Paolo Sabbatini

L'Attaché culturel
Alyse Jofriet



Istituto Italiano di Cultura
Bruxelles

Procédure ouverte du 30/06/2021 :

Mise à disposition de ressources humaines pour l'enseignement et la coordination des cours de langue et culture

Calcul du score définitif pour l'adjudication du contrat selon l'Annexe 2

Prix/h HTVA :

	Agilitas Group	Manpower	prix le plus bas
Enseignant en présentiel	48,95	50,182	48,95
Enseignant en télétravail	47,08	50,182	47,08
Coordinateur en présentiel	29,33	28,287	28,287
Coordinateur en télétravail	26,25	28,287	26,25
Assistant en présentiel	24,96	25,612	24,96
Assistant en télétravail	21,60	25,612	21,60

Scores :

	Agilitas Group	Manpower
Enseignant en présentiel	60	58,53
Enseignant en télétravail	60	56,29
Coordinateur en présentiel	19,29	20
Coordinateur en télétravail	20	18,56
Assistant en présentiel	20	19,49
Assistant en télétravail	20	16,87
Score total présentiel	99,29	98,02
Score total télétravail	100	91,72